



HÔTEL DE VILLE
Place Ange Estève
13480 CABRIES
Tél : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 2026 / 066 / E

Objet : Arrêté portant nomination de mandataires pour la régie de recettes du pôle unique enfance/jeunesse

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision municipale n° 2015/12/1336 du 2 février 2015 modifiée portant institution d'une régie de recettes pour le pôle unique du service enfance/jeunesse ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019/0395 du 4 mars 2019 portant nomination d'un régisseur titulaire et de deux régisseurs suppléants pour la régie de recettes du pôle unique enfance/jeunesse ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 mai 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : . A compter du 13 mai 2026 **Madame Mélanie GIBA**, rédacteur territorial principal titulaire, **Madame Justine MANGIN** adjoint territorial d'animation titulaire, **Madame Marine CORDILLET** adjoint territorial d'animation titulaire,

sont nommées mandataires de la régie de recettes du pôle unique enfance jeunesse pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2: Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie (sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal).

ARTICLE 3 : Les mandataires est sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Cabriès, le 18 mai 2026

Le Maire

Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-21-1300199-20260518-A_2026_066_E-AR
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026